

Grille de suivi des situations individuelles d'élevage : caudectomie et risque de caudophagie et autres morsures

Salle : n°	Date d'entrée des animaux :	PS <input type="checkbox"/>	/	Engrais <input type="checkbox"/>	
Coupe de la queue :	Oui <input type="checkbox"/>	Pas toutes les cases <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>		
Amélioration(s) des conditions d'élevage apportée(s) depuis la bande précédente :					
- Compétition entre animaux -					
Nb d'animaux dans la salle :	Poids de sortie prévu : _ _ _ kg				
Nb animaux / case :	Surface / animal : _ _ , _ m ² /porc				
Longueur auge par animal : _ , _ _ mètres / porc	Soupe <input type="checkbox"/> / Sec <input type="checkbox"/> / autre : <input type="checkbox"/>				
Abreuvement :	Nombre de point(s) d'eau (pipettes / bols...) par case : _ _				
	ou distribution de repas d'eau : OUI <input type="checkbox"/> / NON <input type="checkbox"/>				
- Enrichissement du milieu - Matériaux manipulables mis à disposition -					
Quels matériaux manipulables sont disponibles ? :			<input type="checkbox"/>	En hauteur	
			<input type="checkbox"/>	Au niveau du sol	
			<input type="checkbox"/>	Fixes dans la case	
			<input type="checkbox"/>	Mobiles dans la case	
Type de sol : Caillebotis total <input type="checkbox"/> Caillebotis partiel <input type="checkbox"/> Litière <input type="checkbox"/> / Plein air <input type="checkbox"/>					

Enregistrement des signes de morsures dans la salle :

(Cochez la ou les cases correspondantes si des signes de morsures sont observés dans cette salle)

Morsures à la queue :	Aucune morsure	Morsures légères (notes 1)	Morsures graves (notes 2 et 3)	Queues réduites suite à morsures
Sur des cases à queue coupée				
Sur des cases à queue entière				
Nb mis à mort pour complication : _ _				

Autres morsures	Aucune morsure	Traces de morsures
Aux oreilles		
Aux flancs		
Aux pattes		

Si peu de morsures sont observées depuis 6 mois :
Avez-vous pensé à contacter votre technicien ou votre vétérinaire pour mettre en place un essai « queues entières » ?

Si vous observez des lésions de morsures dans cette salle :

Avez-vous pensé à prendre des photos ?

Quelle(s) amélioration(s) des conditions d'élevage avez-vous / allez-vous apporter ? :

Grille de suivi des situations individuelles d'élevage : caudectomie et risque de caudophagie et autres morsures

Méthodologie d'observation :

- A chaque instant le suivi concerne une salle pour chaque bande en post-sevrage et une salle pour chaque bande en engraissement,
- Les morsures graves à la queue peuvent se voir depuis le couloir. Cependant, il est nécessaire d'entrer dans les cases pour déceler les morsures légères (notes 1).

Grille d'évaluation de l'importance des morsures à la queue :

aucune	<p>Note 0 : Aucune marque n'est visible.</p>		
légères	<p>Note 1 : Présence de quelques griffures et coups de dents sur la queue.</p>		
Morsures graves	<p>Note 2 : La queue est rouge, tuméfiée et d'apparence humide ou elle présente des plaies sanglantes de taille réduite.</p>		
	<p>Note 3 : Présence d'une plaie importante ou de lacérations avec perte d'une partie de la queue.</p>		

Pour les morsures à la queue, cochez la case ou les cases dès le premier animal observé sur ce niveau de sévérité.

Par exemple, si vous observez trois animaux avec une note 1 et un animal avec une note 2 ou 3, cochez à la fois les deux cases « Morsures légères » et « Morsures graves ».

Morsures aux oreilles :



Morsure au flanc :



Pour les morsures aux oreilles et les morsures au flanc, cochez la case dès 1 animal observé dans la salle.

Quelle(s) amélioration(s) des conditions d'élevage allez-vous apporter ? :

→ Voir par exemple [la fiche technique facteurs de risque de morsure](#).

Pourquoi suivre les morsures en élevage de porc ?

Une des priorités de l'Europe est de répondre aux attentes des citoyens-consommateurs en matière de bien-être des animaux d'élevage. Par conséquent, la Commission Européenne entend améliorer l'application de sa réglementation en matière de protection animale. En production porcine, les sujets prioritaires aujourd'hui sont la coupe des queues (ou caudectomie) et les morsures en élevage.

Sur ce sujet, la Directive 2008/120/CE précise :

« La section partielle de la queue et la réduction des coins ne peuvent être réalisées sur une base de routine, mais uniquement lorsqu'il existe des preuves que des blessures causées aux mamelles des truies ou aux oreilles ou aux queues d'autres porcs ont eu lieu. Avant d'exécuter ces procédures, d'autres mesures doivent être prises afin de prévenir la caudophagie et d'autres vices, en tenant compte du milieu de vie et des taux de charge. Pour cette raison, les conditions d'ambiance ou les systèmes de conduite des élevages doivent être modifiés s'ils ne sont pas appropriés. »

Toute pratique de la caudectomie sur une base routinière est considérée comme une non-conformité réglementaire.

Cela veut dire que chaque éleveur doit OBLIGATOIREMENT pouvoir expliquer la gestion des facteurs de risque pour prévenir les morsures dans son élevage ET noter les morsures lorsqu'elles surviennent, notamment, pour pouvoir justifier la pratique de la caudectomie.

La grille d'observation jointe est à utiliser par TOUS les éleveurs pour PROUVER :

- l'apparition de morsures dans le contexte particulier de son élevage,
- les changements de conditions d'élevage qu'il a mis en place après avoir constaté des morsures.

Comment et quand utiliser la fiche d'enregistrement ?

L'éleveur enregistre à MINIMA une salle par bande en post sevrage et une salle par bande en engraissement.

Chaque fiche doit permettre de bien identifier la salle, et être complétée des données structurelles demandées dans le premier tableau.

Durant la période d'élevage des animaux sur ce stade, lors des visites quotidiennes :

- Enregistrer les traces de morsure dès la première observation sur un animal mordu,
- Prendre une ou plusieurs photos de porcs mordus, pour chaque catégorie de morsures observée
- Enregistrer les modifications apportées immédiatement dans la case/ pour la bande

Au moment de la sortie des animaux de la salle :

- Si des morsures ont été observées, proposer une amélioration des conditions d'élevage à mettre en œuvre pour la bande suivante,
- Si peu de morsures ont été observées, contacter votre technicien ou votre vétérinaire pour envisager la mise en place d'un groupe test d'animaux avec des queues entières.

Conserver les fiches dans le registre d'élevage. Elles pourront servir de documents de preuve lors des contrôles officiels.